

MAILLE D'ANJOU ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire  
*Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets  
et de la Protection du Milieu Aquatique sur les eaux du domaine public de Maine-et-Loire  
49170 LA POSSONNIERE*

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 27 Novembre 2021 à Saint Hilaire Saint Florent**

Suite à la convocation par courrier à chaque membre de notre association, le président Monsieur Yannick MALLET assisté des membres du bureau : Monsieur Yves CAYEUX(vice-président), de Monsieur Dominique GOURIER (trésorier), de Monsieur Jacques MEUNIER (trésorier adjoint), de Monsieur Michel VEAUX (secrétaire), de Monsieur Marc FERRARI (secrétaire adjoint) ainsi que les membres du conseil d'administration : Messieurs William ALBERTIER, Pierre HOUTIN, Jacques LUCAS, Jacques ROBIN, des gardes particuliers : Messieurs Dominique PASQUIER, Frédéric DUEDAL, Christian GAUTIER, ainsi que nos deux contrôleurs aux comptes Messieurs Paul.DESGRANGES et Alain MANSE

### **I – L'ACCUEIL DES INVITES**

Le président Yannick MALLET accueille les invités et leur souhaite bienvenu à cette A.G. Il remercie La société ACKERMAN et son directeur Monsieur JACOB de nous accueillir des ses locaux.

Monsieur Marc-Antoine **NERON** (Maire de St Hilaire St Florent), Monsieur et Madame **Gilles CHOSSON** (ADAPAEF 44), Messieurs **Daniel MARQUET et CHAUVREAU** (ADAPAEF 37), Monsieur et Madame Raymond **PERARD**, (ancien président ADAPAEF 49), Monsieur Vincent **DEPARIS** (DDT Maine et Loire) nous ont rejoints pour à cette occasion.

Se sont excusés, Madame **Kristell ALLEE** (conseil départemental), Monsieur **JACOB** (société Ackerman), Monsieur Laurent **MAILLARD** (DDT Maine et Loire), Monsieur Alain **FRADIN** (ADAPAEF 85), Monsieur Bernard **MERLIN** (président fédération de pêche du Maine et Loire) et Monsieur Hubert **TUFFREAU** (ancien président fédération de pêche du 49), Monsieur René **BERARD** (ADAPAEF 44), Monsieur Maurice **LEBEAU** (**ancien président ADAPAEF 49**)

L'émargement, à l'entrée de la salle, le contrôle du passe sanitaire et du port du masque, a permis de compter 51 pêcheurs (membres du bureau et C.A compris) présents pour cette assemblée.

Une vingtaine de nos épouses se sont retrouvées pour visiter le musée des pommes tapées à TURQUANT. Suite à un malentendu, cette visite n'a pas pu se faire. Frigorifiées, elles sont revenues à St Hilaire St Florent ou les hôtesse d'accueil de chez ACKERMAN leur ont proposées la visite de la société

**II** Avant le début de cette assemblée, une minute de silence est demandée à l'ensemble de la salle pour le décès de plusieurs de nos adhérents dont **Auguste BARRAULT** qui fut de longues années notre chargé de mission

### **III –LA LECTURE DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2019**

A la demande du président, Monsieur Yves CAYEUX, vice-président, donne lecture des principaux passages du procès-verbal de la dernière AG de 2019  
Notre président demande s'il y a des questions concernant ce rapport.

*Aucune demande de modification n'ayant été faite, le vote (levée) pour l'approbation de ce procès-verbal de l'AG de Décembre 2019 est demandé aux adhérents présents et est validé à l'unanimité des présents.*

### **III – LA LECTURE DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020**

Suite à la pandémie, au confinement imposé par l'état et aux restrictions sanitaires qui ont suivies, l'ADAPAEF 49 n'a organisée, ni participé à aucune activité. Notre assemblée générale prévue le 12 Décembre n'a pas eu lieu.

Seul le bureau c'est tenu (dans le respect des règles sanitaires) à plusieurs reprises.

Notre président demande s'il y a des questions concernant ce rapport.

*Aucune demande de modification n'ayant été faite, le vote (à main levée) pour l'approbation de ce procès-verbal de l'AG de Décembre 2020 est demandé aux adhérents présents et est validé à l'unanimité des présents.*

### **IV – LE RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021 :**

*Le président Yannick MALLET présente l'activité des membres du bureau :*

- Participation à l'assemblée générale de l'union de bassin à CHEDIGNY (Indre et Loire) par Michel VEAUX (secrétaire de cette union) suite à l'assemblée générale des ADAPAEF.
- Le bureau s'est réuni 6 fois.
- Le conseil d'administration s'est réuni 1 fois.
- La commission technique de notre association (composée de Messieurs MALLET, CAYEUX et VEAUX) a été à la DDT pour proposer les dates d'ouvertures et de fermetures pour l'année 2021, définir les réserves annuelles et pluriannuelles ainsi que les réserves temporaires.
- La Maille d'Anjou a organisé son assemblée générale fin Novembre à St Hilaire St Florent
- Notre président, Yannick MALLET a été invité à trois assemblées générales de Loire Atlantique, de La Vendée et de l'Indre et Loire.
- Il a assisté plusieurs réunions à la fédération départementale du Maine et Loire à BRISSAC-QUINCE.

*L'activité de promotion a été limitée en 2021*

Toutes nos activités prévues n'ont pas pu être maintenues à cause des restriction sanitaires

#### **L'alevinage :**

Un alevinage a été effectué avec des brochetons issus de la fédération.

Un autre alevinage a été fait avec des brochetons financés par La Maille d'Anjou

### **V - LE RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2020.**

Les comptes 2019, du 1 Janvier au 1 décembre 2020, préparés par Monsieur Dominique GOURIER, notre trésorier sont présentés et expliqués par lui même

**BILAN COMPTABLE ANNEE 2020**

**AVOIR AU 01/01/2020**

	<b>29159,52</b>
BANQUE	1263,29
LIVRET	27594,13
CAISSE	302,10

**AVOIR AU 31/12/2020**

	<b>30526,26</b>
BANQUE	1112,45
LIVRET	29146,63
CAISSE	267,18

BILAN COMPTABLE		
<b>30526,26</b>	<b>29159,52</b>	<b>1366,74</b>

**RECETTE**

VENTE CARTE	37231,00
SUBVENTION GARDE	2250,00
RECETTE EX.	92,50
	<b>39573,50</b>

**DEPENSE**

charges exp.	570,80
virement panier	26244,20
fourniture bureau	1726,86
frais deplacement	555,70
frais garderie	1119,60
redevance droit de pêche	5139,00
frais gestion	174,00
redevance agence de l'eau	2455,00
alimentation	221,60
	<b>38206,76</b>

**RECETTE - DEPENSE**

39573,50	38206,76	1366,74
----------	----------	---------

**DEPENSE PAYE AU TITRE DE 2019**

Dredevance droit de pêche	2548,00
imprimerie petit vert	300,00
deco floral	132,00

**total 2980,00**

**RECETTE ACQUISE AU TITRE DE 2020**

ristourne FEDE	209,71
interet CNE	245,00

**total 454,71**

*(bilan comptable + depense payée au titre de 2019+recette acquise au titre de 2020)*

**4801,45**

**BILAN COMPTABLE ANNEE 2021**

AVOIR AU 01/01/2020		30526,26	AVOIR AU 27/11/2021		36772,13
	BANQUE	1112,45		BANQUE	214,70
	LIVRET	29146,63		LIVRET	36220,24
	CAISSE	267,18		CAISSE	337,19
<b>BILAN COMPTABLE</b>					
		36772,13	30526,26	6245,87	
RECETTES	VENTE CARTE	35401,30	DEPENSES	charges exp.	1375,00
	SUBVENTION GARDE	2250,00		virement panier	25027,20
	RECETTE EX.	866,37		fourniture bureau	1761,03
				frais déplacement	176,05
				frais garderie	412,00
				achat matériel	135,00
				frais gestion	97,77
		38517,67		redevance agence de l'eau	2323,00
				alimentation	964,75
					32271,80
	<b>RECETTE - DEPENSE</b>				
	38517,67	32271,80	6245,87		
	<b>DEPENSE IMPAYE DE 2021</b>		<b>RECETTE ACQUISE AU TITRE DE 2021</b>		
	Redevance droit de pêche	2500,00	ristourne FEDE		208,90
	frais A.G.	1000,00	interet CNE		200,00
	déplacement garderie	600,00			
	total	<b>4100,00</b>		total	<b>408,90</b>
(bilan comptable + depense payée au titre de 2019+recette acquise au titre de 2020)			<b>2554,77</b>		

Nos contrôleurs aux comptes Messieurs DESGRANGES et MANSE font part des vérifications effectuées sur les bilans 2020 et 2021.

Il souligne que notre trésorier travaille avec logiciel comptable fourni par la fédération de pêche du Maine et Loire

Le trésorier ayant répondu à toutes leurs questions et montré les factures demandées, ils notent la bonne tenue des comptes de notre association et n'émettent aucune réserve. Le président demande l'approbation de ces bilans.

Le quitus est voté à l'unanimité par l'assemblée.

## ***VII - Le nombre de nos adhérents, membres actifs, continue à diminuer***

Cette année nous établis 218 licences sur le domaine de l'état et 50 Licences sur le domaine transféré.

Une perte lente mais continu du nombre de nos adhérents

## ***VI - Les tarifs 2022***

➤ ***La cotisation 2020 pour les détenteurs de carte de la Maille d'Anjou : 87,50 €***

➤

➤ En 2020 elle sera de 87,50 €, elle se décompose de la façon suivante :

• CPMA	27,40€
• RMA	8,80€
• Fédé départementale	30,30€
• FN ADAPAEF	5,00€
• Maille d'Anjou	16,00€

A cela il faut ajouter le prix des licences de l'état et du département 2020 qui vont être de :

### **Pour le domaine de l'état**

Licence de petite pêche = 54 €

Licence particulière = 26 €

### **Pour le domaine transféré**

Licence de petite pêche = 55 €

Licence particulière = 27€

A cela, il faut ajouter 5€ de frais d'envoi

Cela revient à payer sur **le domaine de l'état** :

Licence de petite pêche : 87,50€+54€+5€ = **146,50€**

Licence particulière : 87,50€+ 26€+5€ = **118,50€**

### **Sur le domaine transféré**

Licence de petite pêche 87,50€+ 53€+5€ = **147,50€**

Licence particulière 87,50€ + 27€+5€ = **119,50€**

➤ ***La cotisation bienfaiteur reste à 10 €***

## ***VII – Renouvellement des membres du conseil d’administration***

Le bail de 5 ans ayant été prolongé d’une année (cause sanitaire) nous devons procéder à de nouvelle élection :

Dominique PASQUIER, membre du conseil d’administration et garde particulier ne peut cumuler les deux fonctions a décidé de ne pas se présenter au nouveau conseil d’administration.

Les autres membres du conseil d’administration ont renouvelé le souhait de continuer.  
Deux nouveaux candidats ont postulé pour intégrer ce conseil d’administration.

Voici la liste des renouvellements : Ms ALBERTIER, CAYEUX, CHEVRET, FERRARI, GOURIER, HOUTIN, LUCAS, MALLET, MEUNIER, ROBIN et VEAUX

Les nouveaux candidats : Ms Manse Alain, REPUSSARD Jean-Louis et Dominique PAIROCHON

Chaque pêcheur présent avait reçu en entrant un bulletin de vote près rempli. Il pouvait rayer ou ajouter un ou plusieurs noms.

## ***VIII – Exposé de Monsieur Vincent DEPARIS de la DDT (direction départementale du territoire)***

Depuis quatre années maintenant, nos fiches de captures (domaine de l’état et domaine transféré) sont saisies par notre secrétaire pour faire un tableau général des prises par espèces et par mois puis transmis à la DDT (pour le domaine de l’état) ou Mr DEPARIS peut faire la synthèse. Les fiches de capture du domaine transféré sont remises à Madame ALLEE au conseil départemental.

Il nous explique l’importance de ces retours de fiches pour avoir une vue plus précise de la pression de pêche faite par les pêcheurs amateurs aux engins.

Il nous présente les différents tableaux qu’il a ainsi réalisé et démontre que le nombre prises sont plus nombreuses lorsqu’il y a des mouvements d’eau.

Il fait ce travail sur les différents secteurs du département gérés par la direction des territoires (Loire amont, Loire aval, l’Authion, Le Louet, Le Layon, la Dive et le Thouet).

Il en ressort que malgré des fluctuations dans le nombre de prises d’anguilles, la tendance générale est à la baisse.

## ***IX - Résultat du vote des participants***

**Votants : 51                    exprimés : 50                    nuls : 1**

**Tous les candidats ont été réélus ou élus**

Monsieur Fabrice RICHARD (non inscrit) avec 1 voix a refusé le poste.

## ***X – Election des membres du bureau***

Les membres du conseil d'administration se sont retirés pour élire le nouveau bureau, en voici la délibération :

- Président : Monsieur **Yannick Mallet**
- Vice-président : Monsieur **Yves CAYEUX**
- Trésorier : Monsieur **Dominique GOURIER**
- Vice-trésorier : Monsieur **Jacques MEUNIER**
- Secrétaire : Monsieur **Michel VEAUX**
- Vice-secrétaire : Monsieur **Marc FERRAI**
- Chargés de mission : Messieurs **William ALBERTIER et Alain MANSE**

Suite à cette élection, Monsieur Alain Manse intégrant le conseil d'administration doit démissionner de son poste de contrôleur aux comptes.

Il est demandé à l'assemblée un volontaire pour le poste laissé vacant. Monsieur Vincent VERRON se porte candidat et est accepté par l'ensemble des pêcheurs.

## ***XI- Questions des adhérents***

### Les A.O.T (autorisation d'occupation temporaire du territoire)

Le conseil départemental (domaine transféré) dispenserait de taxe tous les bateaux de moins de 9 m appartenant à un pêcheur amateur aux engins car une partie de notre cotisation lui revient déjà (demande de confirmation par écrit pour être sûr).

Sur le domaine de l'état les taxes commencent à arriver pour les propriétaires de grands bateaux

Toujours des vitesses excessives sur la Loire et ses affluents (voir avec la police de l'eau)

Les plantes envahissantes, comment les limiter (autorisation d'arrachage, destruction, méthode d'arrachage et période favorable).

## ***XII – LES DECORATIONS DES PÊCHEURS***

A – La médaille d'or de la Fédération a été attribuée à :

*Monsieur **Marcel REPUSSARD** remise par notre président*

B- Les diplômes d'honneur remerciant des pêcheurs pour les futures nombreuses années de pratique de la pêche aux engins ont distingués :

Monsieur Christian SENEZ  
Monsieur Roger FILLIATREAU

C- Les bretelles de chanvre confectionnées par « Vent d'Travers » ont été remises à

Monsieur Roger FILLIATREAU  
Monsieur Christian SENEZ  
Monsieur Loïc LAFORCADE

## XIII – LE PENDANT ET L'APRES AG

A l'issue de cette assemblée générale, vers 12 h 30, **le vin d'honneur général a été offert par**

**l'entreprise ACKERMAN** de Saint Hilaire Saint Florent.

Un courrier de remerciement a été envoyé à Monsieur JACOB, responsable dans cette société

Merci aux dames présentes à nos côtés (plusieurs nouvelles) malgré les déboires de leur matinée.

Un repas très convivial a été servi sur place à **75** convives grâce au service du traiteur de St Hilaire St Florent, de membres du conseil d'administration et de nos épouses très efficaces pour nous épauler

Le Président de l'ADAPAEF PMA 49  
Yannick MALLET

Le secrétaire de l'ADAPAEF PMA 49  
Michel VEAUX





Photos William ALBERTIER